



Cour européenne des droits de l'homme

Par **nhugon**, le **16/10/2008** à **16:05**

suite a un licenciement collectif dans mon entreprise et, apres plus de huit ans de proces (prudhomme, tribunaux d'instance, appel, de cassation, cour europeenne) cette derniere a declare notre demande irrecevable.rnpourtant nous sommes sur de notre droit !!!!rnpourt-on aller au dela de la cour europeenne?rnpourt on relancer un proces?rnfaut-il se resigner?rnmERCI pour toute information ou renseignement qui pourrait me redonner espoir !!!rnnhugon

Par **Tisuisse**, le **16/10/2008** à **22:56**

Si la Cour de Cassation vous a débouté de vos droits, sachez que celle-ci ne juge pas "sur le fonds" mais "sur la forme". La cour Européenne des droits de l'homme estimant votre demande irrecevable, l'affaire est close, du moins, il me semble.